

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 10492 - 2002 B 00177 - 441 031 390 - AADS - ASSISTANCE AUTO
DEPANNAGE SERVICES

LE 3 JUL. 2024
ARRÊTÉ AU GREFFE DE C.O.S.

"AADS – ASSISTANCE AUTO DEPANNAGE SERVICES"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.650 Euros
Siège Social : 9 rue de la Flèche 49300 CHOLET
R.C.S. ANGERS 441 031 390

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 52.208 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	52.208 €
Auquel s'ajoute le "Report à Nouveau" antérieur	181.657 €
Pour former un bénéfice distribuable de	233.865 €
* A titre de dividendes aux associés soit 144 € par part	73.440 €
* Le solde, soit en totalité au compte "Report à Nouveau".	160.425 €

L'Assemblée Générale prend acte que le dividende à répartir au titre de l'exercice, est ainsi de **144 €** pour chacune des **510 parts** composant le capital social.

Il est indiqué que ce dividende constitue un revenu distribué soumis, pour les associés personnes physiques en application de l'article 200 A du Code Général des Impôts, à l'impôt sur le revenu, sans abattement, à un taux forfaitaire de **12,8 %**, SAUF OPTION expresse et irrévocable du contribuable pour l'assujettissement de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option doit être exercée par l'associé personne physique lors du dépôt de la déclaration de revenus. Dans le cas où l'option est exercée, le montant de revenus distribués perçus par l'associé personne physique est éligible en totalité à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, au titre de la présente distribution ou de tout autre revenu éligible à la réfaction de 40 % et perçu par l'associé personne physique au cours de la même année.

Le paiement des dividendes sera effectué, au siège social, dans le délai légal de neuf mois, à compter de la clôture de l'exercice social écoulé, déduction faite, pour les associés personnes physiques, des prélèvements sociaux (17,2 % du dividende brut) calculés, pour les associés ayant également le statut de Travailleur Non Salarié dans la société, sur une base EGALE A 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en comptes courants par ces mêmes personnes, et déduction faite, le cas échéant, d'un acompte sur l'impôt sur le Revenu dû par les associés personnes physiques qui perçoivent des dividendes et qui ont déclaré un Revenu Fiscal de Référence supérieur à 75.000 € pour un couple marié et à 50.000 € pour un célibataire (12,8 % du dividende brut).

L'Assemblée Générale prend également acte qu'en vertu de l'article L 131-6 alinéa 3 nouveau du Code de la Sécurité Sociale issu de l'article 11 de la Loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour 2013, entre dans l'assiette des cotisations dues au Régime des Non-Salariés par l'Associé d'une SARL, une partie des dividendes perçue par celui-ci, son conjoint, ou le Partenaire auquel il est lié par un PACS ou leurs enfants mineurs non émancipés, et des revenus générés par les sommes versées sur les comptes courants. La part de ces revenus, assimilés à des revenus d'activité et à intégrer dans l'assiette des cotisations sociales (maladie, retraite, allocations familiales) est celle qui est SUPERIEURE à 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en comptes courants détenus en toute propriété ou en usufruit par ces mêmes personnes.

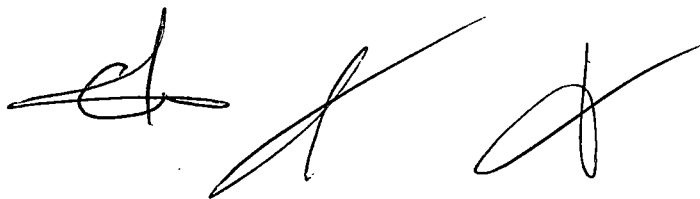
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que le dividende distribué par part au titre des trois exercices précédents, et le montant des revenus distribués au titre de ces trois mêmes exercices éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	TAUX D'ABATTEMENT
2022	0 €	0 €	40 %
2021	90 €	0 €	40 %
2020	0 €	0 €	40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme,
La Gérance,**



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme la Gérance

Three handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The first signature on the left is a cursive 'G'. The middle signature is a stylized 'P' with a long horizontal stroke extending to the right. The third signature on the right is a cursive 'H'.

Bilan Actif

		31/12/2023	31/12/2022	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit non appelé			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)	92 491	92 491	
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	2 949	5 226	
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 660	16 921	
	Autres immobilisations corporelles	59 971	84 425	
	Immobilisations en cours	3 290		
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé		169 361	199 063	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours production (biens)			
	En-cours production (services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises	5 756	5 022	
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES			
	Clients et comptes rattachés	236 881	176 664	
	Autres créances	29 646	17 965	
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	73 879	72 930	
	DISPONIBILITES	153 184	126 479	
	Charges constatées d'avance	4 224	3 554	
	Total de l'actif circulant	503 570	402 614	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler			
	Primes de remboursement obligations			
	Ecarts de conversion actif			
	TOTAL ACTIF	672 931	601 677	
	(1) dont droit au bail			
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			
	(3) dont créances à plus d'un an			

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 650	7 650	
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...			
	Ecart de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale	765	765	
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	181 657	133 535	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	52 208	48 122	
Autres fonds propres	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		242 280	190 072	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
Total des provisions				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	34 491	51 820	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	163 394	148 820	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 057	50 162	
	Dettes fiscales et sociales	183 974	157 636	
	DETTES DIVERSES			
Produits constatés d'avances	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 948	2 244	
	Autres dettes	787	923	
Total des dettes		430 651	411 605	
Ecart de conversion passif				
TOTAL PASSIF		672 931	601 677	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		52 207,51	48 122,44	0,00
(1) Dont dettes à moins d'un an		430 651	377 114	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq.et CCP				
(3) Dont emprunts participatifs				